



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 avril 2026

N° 2026.00034

OBJET :

Election des membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

DELIBERATION APPROUVEE PAR	Voix pour Abstention(s)	Voix contre Non participation au vote	A l'unanimité
-------------------------------	---------------------------------------	---	---------------

L'An deux mille vingt-six le 9 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Yann DUBOSC.

Présents :

M. Yann DUBOSC, Mme Régine BORIES, M. Marc NOUGAYROL, Mme Bernadette COLIN, M. Baptiste FABRY, Mme Claire MARCELIN, M. Edouard LEROY, M. Zavier ELOUNDOU, Mme Nhu TRAN MINH, M. Mouctabi VIN, Mme Christine PONCELET, M. Hervé GAUGUE, Mme Sylvie TORRAO, M. William PETERS, Mme Julie KASSEL, M. Gil FERNANDES, Mme Pierrette LEFEBVRE, M. The Vinh VO, Mme Marion COMBES, M. Luc-Noël LARCHER, Mme Sandrine FERNANDES, M. Huy LE, Mme Patricia IPARRAGUIRRE, M. Julien HODY, Mme Béatrice BIJARD, Mme Pnina MOKRI, M. Fabrice MANNI, Mme Martine DUVERNOIS, M. Farid CHAOUI, M. David LE ROUX, Mme Christelle ROSSI, M. Olivier PORTE, Mme Fatima MUANZA, Mme Valéry MICHAUX

Absente et représentée:

- Mme Micheline THIBAUT donne pouvoir à M. William PETERS

Secrétaire : Mme Régine BORIES

Les membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 35.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1413-1 ;

VU l'article L. 2234-1 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

CONSIDERANT que pour faire suite au renouvellement intégral du Conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de l'Assemblée délibérante à la Commission consultative des services publics locaux dans le respect de la représentation proportionnelle, le Maire ou son représentant étant Président de droit ; et des représentants d'associations locales ;

LE CONSEIL,

VU l'exposé ;

VU les candidatures recueillies en tant que titulaires et en tant que suppléants ;

Après avoir voté ;

DECIDE :

Article 1 :

de **FIXER** les membres de la Commission consultative des services publics locaux, répartis comme suit : le Maire ou son représentant, président, 8 membres du Conseil municipal, 4 représentants des usagers ;

Article 2 :

d'**ELIRE** les délégués du Conseil municipal :

Titulaires :	Suppléants :
Claire MARCELIN	Zavier ELOUNDOU
The Vin VO	Béatrice BIJARD
Hervé GAUGUÉ	Luc-Noël LARCHER
Huy LE	Baptiste FABRY
Marc NOUGAYROL	Gil FERNANDES
Patricia IPARRAGUIRRE	Julien HODY
Pnina MOKRI	Fatima MUANZA
Olivier PORTE	Martine DUVERNOIS

Article 3 :

de **DESIGNER** en qualité de représentants des usagers, parmi les associations locales :

Membres

Article 4 :

de **DONNER** délégation au Maire pour saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux des projets visés à l'article L. 1413-1 du CGCT ;

Article 5 :

de **DONNER** pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire,

Yann DUBOSC



REÇU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-077-217700582-20260409-D0020260003410